

OBJET : **CHARTRE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE : ADHÉSION ET CONVENTION POUR LA DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT CHEF DE FILE DU TERRITOIRE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 14 avril 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 avril 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, En visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-98

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

DELEGUES EXCUSES

Isabelle
Richard

KLJAJIC
TRINQUIER

Commune de Montlhéry
Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Guillaume VALOIS

Objet : CHARTRE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE : ADHÉSION ET CONVENTION POUR LA DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT CHEF DE FILE DU TERRITOIRE

Le Bureau Communautaire,

Sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT le développement de l'entrepreneuriat comme un axe majeur de la stratégie de développement économique de la Région Ile-de-France (SRDEII) et celui de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT le rôle de « Choose Paris Région » comme agence de promotion et d'attractivité internationale de la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT sa politique de développement économique qui vise à assurer la coordination entre les acteurs des territoires au service de l'attractivité régionale ;

CONSIDERANT la Charte de l'attractivité qui vise à assurer la coordination entre les acteurs qui agissent au service de l'attractivité des territoires en Ile-de-France, dans un objectif d'efficience et au service des acteurs des territoires et des populations ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay étant située dans un territoire stratégique d'attractivité régional, et qu'à ce titre elle a vocation à renforcer les collaborations. Que dans cette perspective et dans un esprit d'efficacité, Choose Paris Région propose de désigner avec les partenaires un Correspondant Chef de File Territorial (CCFT) qui sera une structure référente pour le territoire stratégique et coordonnera les initiatives de chacun auprès de Choose Paris Region à l'échelle du territoire ;

CONSIDERANT les trois agglomérations du « cluster Paris-Saclay », Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, qui se sont entendues pour désigner l'EPAPS comme Chef de File Territorial pour ces actions d'attractivité et de prospection internationale ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°2 «Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi – Insertion » du 7 avril 2021 ;

Délibération n° 2021-98

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE l'adhésion à la Charte d'attractivité de l'Ile de France ;
2. APPROUVE l'intégration de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à « l'Equipe attractivité francilienne » ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention « Territoire Paris-Saclay » et « Choose Paris Région » qui désigne le Correspondant Chef de File du Territoire.

Fait et délibéré le mercredi 14 avril 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE




ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2021 04 14 - 1mc 134669 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 19/04/2021

Délibération n° 2021-98

- Affichée / Publiée le *20/04/2021*
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.